

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FONTENILLES

N° 2022/056

SEANCE DU 08 NOVEMBRE 2022

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	27

Date de la Convocation

02/11/2022

Date d’Affichage

15/11/22

Objet de la Délibération

**Subvention exceptionnelle – PAJ –
Chantiers jeunes**

L’an deux mille vingt-deux, le dix-sept octobre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s’est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Maison des loisirs, sous la présidence de **M. Christophe Tountevich, Maire.**

Présents : Mmes et Mrs TOUNTEVICH, JUMEL, TRIAES, EL HAMMOUMI, GARCIA, SUC, DAGUES-BIE, PADRA, AITA, RECH, MARC, RANCHET, PANAVILLE, GOMES, DASSENOY, SANDOVAL, SARICA, MONFRAIX,

Absents : Mme VITRICE, Mr LOUBEAU,
Mme LEROUX procuration à Mme GARCIA
M. COMBLET procuration à M. TOUNTEVICH
M. DOLAGBENU procuration à M. SARICA
Mme DEGEILH procuration à Mme SANDOVAL
Mme FIERLEJ procuration à Mme TRIAES
Mme EVEN procuration à Mme PADRA
Mme PEGUES procuration à Mme RECH
M. MEYER procuration à M. PANAVILLE
M. CHONG KEE procuration à M.me MONFRAIX
Secrétaire : Mr PANAVILLE

Le Conseil Municipal décide, à l’unanimité, de verser une subvention exceptionnelle d’un montant de 1 000 € à l’association Loisirs Education et Citoyenneté Grand Sud (L.E.C.G.S.), pour la réalisation d’un chantier, dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances, au parc de la Cazalère, pendant les vacances d’Automne.

Cette somme sera prélevée à l’article 6748 du budget.

Ainsi fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme,
M. le Maire,
Christophe Tountevich

